

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six du mois de juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville, Maire, Messieurs Dominique Barbé, Joel Biaut, Olivier Charron, Didier Desages, adjoints, Caroline Combe, Chantal Esteyries , Francis Monteiro, Sylvie Soubaigné.

Absents excusés: Fabrice Lantoine qui a donné procuration à Madame le Maire, Sandrine Lapeyre qui a donné procuration à Didier Desages.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Soubaigné

Les membres du Conseil Municipal, présents ce jour, déclarent apprécier de recevoir l'ensemble des documents en amont du Conseil, ce qui permet d'y réfléchir et d'y travailler.

### **I. Approbation des comptes - rendus des Conseils Municipaux des 11.04.2017 et 09.05.2017.**

#### **Approbation du PV élection présidentielle.**

#### **II. Devenir de la Poste :**

Mme Anita BELLARD a remis sa démission le 10 mai 2017(2 mois de préavis).Mr Mori, directeur du centre de La Réole a été contacté et propose une présence de 3h20 par jour.

Discussion ouverte autour des horaires ; actuellement l'agence postale est ouverte tous les jours de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 14h30 à 17h30.

Proposition : ouverture du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.

#### **III. DPU :**

1. Vente par l'association syndicale libre du lotissement « l'orée des vignes » d'une parcelle de 388m<sup>2</sup> .
2. Vente d'un bâti sur terrain propre, de 189m<sup>2</sup> , situé au quartier de La Mouliatte à Verdélais, appartenant à Mme DESERT Monique et Mme DESERT Marie José,.
3. Vente d'un bâti sur terrain propre, de 72m<sup>2</sup>, situé au 2 Pujos à Verdélais, appartenant à Mme CRISTOFOLI Laura à Mr DUPHIL David.
4. Vente d'un bâti sur terrain propre, de 270m<sup>2</sup>, situé au quartier de La Mouliatte à Verdélais, appartenant à Mr ROUANET-CHARRITTE Bertrand,  
La commune n'exerce pas son droit de préemption.

#### **IV. Délibérations:**

1. Rectification : une erreur s'est glissée dans la délibération d'affectation de résultat ; le déficit d'investissement de la CDC des Coteaux macariens qui devait être pris en compte est de 17 463,80 euros et non de 17436,80 euros.

La rectification est acceptée à l'unanimité.

2. Convention entre le Département de la Gironde et la commune de Verdélais pour le partenariat « biblio-gironde »  
Convention pour une durée de trois ans approuvée à l'unanimité.

3. Effacement d'une dette de cantine de 302,50 euros.  
Approbation à l'unanimité.

Il est précisé que les impayés de cantine s'élèvent à 14 000 euros depuis 2014 et à 600 euros pour le bus. Des relances sont faites par la trésorerie ainsi que des prélèvements sur salaires dès que cela est possible.

Proposition : la commune va informer par courrier les familles que les enfants ne seront réinscrits à la cantine que si les dettes sont effacées.

Approbation à l'unanimité.

4. Le renouvellement du contrat de dératisation de l'école pour la somme de 670,24 euros TTC est approuvé à l'unanimité.

5. Création d'une Régie municipale à l'occasion de la vente de vieux livres par la bibliothèque, le dimanche 18 juin 2017 de 10h à 17h. Le régisseur sera Mme Chantal Esteyries.

#### **V. Validation des tours de garde pour les Elections Législatives par l'ensemble du Conseil Municipal.**

#### **VI. Présentation de la Convention pour le stade Jean Poutays :**

Réflexion sur la rédaction de certains articles et rectifications décidées par le Conseil Municipal (articles 2 et 3).

La convention va être réécrite par madame la secrétaire de mairie.

Mr Desages signale qu'il a constaté qu'une cage de buts n'était pas fixée sur le terrain d'entraînement et n'a pas réussi à contacter un responsable du club de foot le jour même. Le Président du club de football, Mr TAUZIEDE, va être alerté en urgence, oralement et par écrit, de la dangerosité que la cage ne soit pas fixée. Messieurs Desages et Barbé se chargent du suivi.

#### **VII. Comptes - rendus de réunions :**

1 - Mr Biaut a assisté à deux réunions du GEMAPI les 19 et 23 mai, gestion des milieux aquatiques et gestion des inondations, qui est une compétence de la CDC. Un diagnostic est en cours sur les systèmes d'endiguement ; il a été constaté un déficit dans les digues à la Garonnelle.

Le 05.06.2017, Mr CHARRON a pris l'initiative de mettre à disposition la moto - pompe des pompiers de la commune à certains administrés, désireux d'entretenir la cale de la Garonnelle, pour pouvoir descendre des barques. Il reste environ une journée de travail à ces derniers.

L'entretien des alentours pourrait être effectué par les employés communaux, pour ce qui est accessible.

Mr Biaut fait observer que le chemin de Rochecave devra être entretenu pour le pèlerinage des pèlerins de Saint Jacques prévu le 02.07.2017.

2 - Réunion sur la numérotation avec Mr Puech (La Poste) le 22 mai 2017 : ce dernier évoque la difficulté pour la distribution du courrier pendant la période de transition de 6 mois, au cours de laquelle certains habitants auront deux adresses. Il met en garde sur le fait de donner le nom d'un quartier existant aux futures voies.

Le Conseil Municipal décide de conserver les noms choisis. La commission va poursuivre son travail sur la numérotation des boîtes aux lettres. Prochaine réunion le 26 juin.

3 - Mme Esteyries a participé à la réunion de la commission action sociale, concernant le portage des repas et le transport à la demande (à l'heure actuelle, chacun fait à sa manière). Les personnes éligibles doivent avoir un degré de dépendance correspondant à un girage<sup>3</sup>, être âgées de plus de 75 ans ; le portage des repas s'effectue 4 jours sur 7. La création d'une plate-forme est envisagée, où les personnes intéressées pourront s'inscrire pour un transport à la carte.

4 - Mme Esteyries a assisté à une réunion sur la culture ; une médiathèque va être créée à Langon, rue Maubec. Les bibliothèques sont « classées » de 1 à 3, selon leur surface et les heures d'ouverture (4 heures minimum d'ouverture par semaine, 7m<sup>2</sup> pour 100 habitants).

Aujourd'hui les bibliothèques fonctionnent avec 112 personnes dont 100 bénévoles. Le portage de livres à domicile va être développé.

5 - Mr Charron a assisté à une réunion de la Commission de la CDC enfance et jeunesse ; rappel : la CDC est gestionnaire du CVLV de Bertric.

Une tarification minorée sera appliquée aux enfants inscrits uniquement le matin sans repas

Projet accueil jeunes ados : serait assuré par Mr Barbosa, peut-être à la maison du Luc.

### **VIII. Questions diverses :**

\*Eclairage public du lotissement de l'Orée des vignes : reste une horloge astronomique à mettre en place ; les travaux réalisés seront facturés à la mairie et remboursés par l'association des co-lotis.

Une délibération devra être prise pour la reprise de l'installation par la municipalité étant précisé que l'éclairage public doit être dissocié de la voirie.

\*Les travaux d'éclairage ont été validés sur le budget 2016 sauf le quartier Roudey.

\*Une enveloppe de 392 euros est arrêtée pour le cloisonnement de la salle des fêtes : Mr Mialle posera des carreaux de plâtre pour séparer le matériel de sono du local frigo et four, sous réserve de la conformité du projet

\*Mme Dubois, admiratrice du village recherche un terrain dans le village de Verdélais et a envoyé un courrier à la mairie au sujet du terrain Lacroix, à proximité du calvaire.

\*Mme Le Maire de ST LEGER DE BALZON, Laetitia RODRIGUEZ, a contacté la CDC pour une société qui cherche un terrain pour créer une résidence service de 4000 à 5000M<sup>2</sup>

\*Question du personnel municipal qui demande une salle identifiée pour les vestiaires et pauses. Le Conseil Municipal y réfléchit.

\* Des articles sont attendus pour le bulletin municipal.

\*réunion RPIC (regroupement pédagogique intercommunal de Verdélais, Semens et St Germain de Grave): les 90 euros par enfant alloués par l'Etat pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires ne devraient pas être reconduits à compter de 2019 ;les communes auraient donc la possibilité de choisir entre le maintien de l'organisation actuelle et un retour à la semaine de 4 jours.

### **IX. Calendrier :**

1. Elections Législatives le 11 juin et le 18 juin 2017
2. Samedi 10 juin: 40 ans de l'ESAT.
3. Prochain Conseil Municipal prévu le 04 juillet 2017 à 19heures 30.
4. Jeudi 15 juin Conseil d'Ecole à 18 heures
5. 20 juin réunion RPIC à 18 heures
6. 22 juin à 17h30 à la sous-préfecture de Langon : invitation au départ du Commandant de gendarmerie M. Richard.
7. 06 juillet, réunion sur le projet du territoire de 14h à 17h à MAZERES.

Levée de la séance à 22 heures 45.